



Sanction disciplinaire

Par Cel191

Bonjour,

Suite réception d'un courrier recommandée réceptionné en date du 15 juin 2025 pour un entretien en date du 23 juin 2025 pour être convoqué aun entretien préalable a une sanction disciplinaire pouvant aboutir à un licenciement, certains fait reproches peuvent ils avoir eu lieu apres le 15 juin?

Merci de votre aide.

Par Isadore

Bonjour,

certaines fait reproches peuvent ils avoir eu lieu apres le 15 juin

Si le salarié a commis de nouvelles fautes après réception du courrier, rien n'empêche l'employeur de les utiliser pendant l'entretien.